

Conseil de Toulouse Métropole
16 février 2023
Intervention d'Odile Maurin

15.1 Deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, commune de Toulouse : décision de non-réalisation d'une évaluation environnementale - DEL-23-0151

Intervention :

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je viens ici dénoncer les mensonges et dissimulations de Mr Moudenc et son équipe, mensonges qui mettent en jeu la santé publique.

Vous nous demandez de valider une décision de non-réalisation d'une évaluation environnementale concernant la 2^e modification du PLU, Plan Local d'Urbanisme, concernant la commune de Toulouse.

Je rappelle que ce PLU est de nouveau en vigueur parce que vous avez trompé les élus de la métropole lors du vote du PLUiH. Plan que la justice a malheureusement dû annuler à cause de l'insincérité du document. Et vous demandez maintenant tranquillement à la représentation minoritaire, mais aussi à la majorité constituée autour de votre pacte de gouvernance, de se positionner sur ce document d'urbanisme en refusant de fournir le dossier de modification de ce PLU.

En effet, les seuls éléments dont nous avons officiellement disposé, et ceci malgré nos demandes répétées de communication de l'intégralité du dossier, sont les 3 pages de cette délibération et les 4 pages de votre diaporama censé présenter la délibération à la commission !

Faute de transparence, impossible de débattre de ce projet au stade de la commission Urbanisme tel que le prévoit pourtant votre règlement intérieur. M'amenant à vous demander de nous fournir de toute urgence l'ensemble du dossier. Malgré cela, vous vous êtes de nouveau contentés de ne fournir pour ce conseil métropolitain que vos trois pages de délibération.

Ceci m'amène à dénoncer vos mensonges et vos approximations et donc la persistance de votre insincérité dans l'élaboration des documents d'urbanisme de la métropole et de la ville de Toulouse.

Madame Laigneau a même eu le culot il y a 2 jours en répondant à mes demandes de communication des dossiers complets, de m'indiquer que « Les documents sollicités ne constituent pas des annexes aux délibérations, et ne sont donc à ce titre pas communiqués aux conseillers métropolitains. » M'expliquant même qu'il aurait fallu que je devine qu'il y avait eu une enquête publique et que je consulte le dossier pendant cette enquête !

Pourquoi une telle opacité ? Pourquoi s'obstiner à nous demander d'émettre un avis sur un dossier de plusieurs centaines de pages en nous fournissant 3 malheureuses pages indigentes ? Qu'y a-t-il donc à cacher dans cette modification du PLU de Toulouse ?

Vous affirmez n'avoir transmis votre dossier de demande à la MRAe que le 9 décembre en mentionnant uniquement un avis conforme de dispense d'évaluation environnementale le 6 janvier. Vous affirmez

d'ailleurs que votre projet, je cite, « ne présentent pas, par nature, de nouveau risque d'impact potentiel notable sur l'environnement, au niveau du document d'urbanisme. »

Alors que l'honnêteté, la transparence et le respect de la démocratie commandaient que vous informiez les élus et les citoyens du premier avis rendu par la MRAe le 18 octobre 2022 qui lui décidait de soumettre cette modification à évaluation environnementale.

En cause, vos demandes de modification concernant l'OAP Cervantès, ex site Peugeot, l'OAP Alfred Nobel, ex site Citroën, et le chemin de la Levrette qui se trouvent dans le périmètre situé au Nord de Toulouse et plus précisément autour de l'ancienne fonderie de STCM, la fameuse usine de batteries SEVESO dans laquelle les teneurs en plomb dépassent les seuils réglementaires, et dans lequel l'ARS a mis en place récemment un dispositif de surveillance sanitaire des populations concernée. Ceci dans un secteur à forte circulation déjà largement pollué. Et donc dans un périmètre qui connaît depuis de nombreuses années une situation de dépassement de la valeur limite recommandée pour la santé humaine, tout particulièrement sur les concentrations en dioxyde d'azote (NO₂).

La question essentielle qui reste : comment on est passé de la première décision de la MRAE à la seconde décision favorable ? sur quels éléments ? comment se fait-il que vous ayez caché autant d'informations aux élus ? Pourquoi de telles dissimulations ?

Le principe de précaution devrait s'appliquer alors que tous les acteurs qui se sont penchés sur cette affaire n'ont toujours pas obtenu tous les éléments qui pourraient justifier le revirement de l'ARS et donc de la MRAe.

La seule information dont nous disposons c'est que Kauffman & Broad a payé un expert pour faire des relevés de terrain et que, selon la DREAL, il reste des résultats contradictoires. De même, l'enquête sanitaire en cours n'a permis la réalisation que de 200 mesures de plomb dans le sang sur une population de 12 000 habitants concernés à minima.

Pour finir, je voudrais rapprocher ce qui est en train de se passer à Toulouse de ce qu'il s'est passé avec l'usine MetalEurop dans le Nord Pas-De-Calais. Selon France TV, les résultats d'analyses révèlent finalement que les alentours de l'usine Metaleurop restent empoisonnés au plomb, 20 ans après sa fermeture.

Alors qu'au départ, les premiers résultats d'analyse portés par un journaliste et des associations étaient contestés par les pouvoirs publics. Ni la préfecture, ni l'ARS, ni même le rectorat n'avaient accepté de rencontrer ceux qui s'inquiétaient. Pourtant, six mois plus tard, les mêmes ont révélé avoir détecté sept cas de saturnisme, la maladie causée par le plomb, et trouvé du plomb au-dessus de la limite dans cinq nouvelles écoles. Et dans les 5 écoles, les seuils en plomb dépassent les seuils d'évacuation.

Pour beaucoup la pollution au plomb, c'était quelque chose d'ancien, ce n'était plus d'actualité. Il n'y avait plus du tout de dépistage du saturnisme ni de contrôles récurrents dans les écoles !" Le saturnisme a un impact sur toute votre vie, c'est la réduction de votre intellect, et dans une société normative et validiste, il ne fait pas bon d'avoir une réduction des compétences cognitives et intellectuelles.

Aujourd'hui, les Toulousains vous regardent M. le président, allez-vous sacrifier l'avenir de nos pitchounes sur l'hôtel de la rentabilité de Kauffman & Broad ? Nous vous demandons de sursoir à cette délibération tant que nous n'avons pas de résultat complet et surtout des contre-expertises indépendantes.

Par ailleurs, sur la modification n°16 du PLU, qui concerne La Régie, avenue Jean Rieu qui prévoit une modification du zonage qui va passer de zone urbaine limitée en zone urbaine intense pour augmenter les hauteurs. Et si j'ai des détails, ce n'est pas grâce à Toulouse Métropole, mais parce que les habitants de la cité de la Régie m'ont contactée pour s'inquiéter de vos projets.

Le seul endroit où vous prévoyez de densifier sur la Côte Pavée, c'est en démolissant une partie de la Cité de la Régie qui date de 1940 et qui abrite majoritairement des familles défavorisées qui bénéficient de loyers loi 1948 et qui ne veulent surtout pas quitter leur logements T4 et T5 situés dans un agréable parc arboré.

Il s'agit de détruire des immeubles alors qu'ils pourraient être réhabilités et d'en chasser les habitants les plus pauvres et les plus anciens en ne reconstruisant que des petites surfaces, de l'accession à la propriété, et donc en diminuant le nombre de logements locatifs sociaux et très sociaux. Et devinez comment les habitants, qui pour certains sont là depuis le début, ont appris qu'on allait raser leur bâtiment !?

A l'automne dernier, notre collègue Laurence Arribagé s'était garée sur les places réservées aux locataires de la résidence et lorsqu'une jeune femme lui a fait remarquer elle lui a répondu sèchement qu'elle faisait ce qu'elle voulait et que de toute façon les bâtiments allaient bientôt être rasés. Il s'agit sûrement là d'une illustration de la capacité de la majorité à concerter intelligemment avec les habitants sur un mode participatif... Inutile de vous dire que les habitants sont remontés.

Pour toutes ces modifications, vous n'avez pas prévu de concerter réellement les habitants des quartiers concernés, perpétuant ainsi vos mauvaises habitudes à l'égard de nos concitoyens. Une nouvelle fois, la majorité des habitants concernés découvrira ce qui lui arrive une fois les travaux commencés.

Pourtant, quand j'ai appris que vous vouliez construire à la Côte Pavée, y compris des logements sociaux, je me suis dit que vous commenciez peut-être à nous écouter et que vous étiez enfin en train d'organiser plus de mixité sociale dans ces quartiers pour mettre fin aux ghettos de riches qui attaquent la cohésion sociale de notre pays.

Au final, vous vous présentez, M. Moudenc, comme un « honnête homme », une personne modérée, pragmatique mais en réalité vous êtes un idéologue au service des intérêts privés, un bonimenteur capable de tenter de tromper l'opposition et les citoyens en leur cachant des informations essentielles sur vos projets de bétonnage de la ville, y compris au risque de la santé publique.

Je vous demande donc de retirer cette délibération.